

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 août 2015

Etaient présents : Alain LIENARD, Maire, Michel SAINT-MARTIN, Grégory BELAZIZ, Jacques DECOURTRAY, Adjoint, Virginie GILLARD, Denise PENIN, Frédéric DEBRUX, Michel DEMARQUET, Nicolas MONVOISIN, conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés : Stéphanie BARRE (pouvoir à Frédéric DEBRUX), Patrick CHARPENTIER (pouvoir à Jacques DECOURTRAY), Sandrine BRISON (pouvoir à Alain LIENARD), François CASTEL, Pierre PERON.

Le maire a explicité le caractère extraordinaire de cette réunion (ne pas retarder les travaux prévus par la CAMVS) et fait approuver le délai réduit lié à l'urgence et au créneau de présence d'un maximum d'élus.

Approbation à l'unanimité.

* **Intercommunalité**

Travaux : création de trottoirs CD 307

Lors de la réunion du conseil communautaire du 30 juin, la CAMVS a inscrit ces travaux dans sa programmation 2015. La délibération concomitante communale a été prise : la commune s'engage à verser à la CAMVS sous forme de fonds de concours, 50% du montant HT des travaux, hors subvention du conseil départemental. Unanimité

* **Dotation de compensation**

Compte-tenu de l'entrée de 19 communes nouvelles à la CAMVS, la CLECT a calculé le montant des compétences transférées de ces communes vers la CAMVS et l'incidence sur la dotation de compensation de chaque commune. Le conseil municipal a approuvé le rapport de la CLECT établi le 5 juillet 2015. Unanimité

* **Taxe sur la consommation finale d'électricité TCFE**

Chaque commune définit un coefficient multiplicateur qui permet, à partir d'une base de 0.75€ par mégawatt consommé, de définir la part communale de la TCFE. La préfecture demande que ce coefficient multiplicateur soit choisi dans une gradation proposée. Le coefficient pour notre commune était de 8,28 et le plus proche, dans la liste imposée est 8,50 : c'est ce que le conseil municipal a retenu à compter du 1 janvier 2016. Ceci équivaut à une taxe de 6,37 euros par mégawatt consommé au lieu de 6,21 euros. Majorité

* **Réorganisation des délégations aux adjoints (pour information)**

Compte tenu de la nouvelle situation de Jacques DECOURTRAY, et du projet important lié à l'école (*organisation d'une classe de découverte*), le Maire lui a proposé d'associer à ses délégations celle relative à la *vie scolaire*. C'est donc désormais la commission CIR qui aura à étudier tous les sujets afférents à notre école communale. Jacques DECOURTRAY sera aidé des deux conseillers délégués : Virginie GILLARD (médiathèque) et Frédéric DEBRUX (NAP).

Par contre, les projets portant sur des travaux à effectuer dans la commune, proposés par la commission CIR, seront validés en réunion des commissions, hiérarchisés et réalisés par la commission travaux présidée par Michel SAINT-MARTIN ou par une association d'insertion. Michel DEMARQUET a émis le souhait d'intégrer la commission des finances.

La séance a été levée à 18h45